



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2023-31

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination d'Hélène SURREL à la direction de l'IEP de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Vic-Bolle VAN, responsable de la mobilité internationale, à l'effet de signer au nom de la directrice et dans la limite de ses attributions :

- Les contrats d'études (dits « learning agreements ») ;
- Les attestations de présence ;
- Les attestations d'inscription ;
- Les attestations relatives à l'acquisition de crédits ECTS ;
- Les attestations relatives à la moyenne cumulée sur deux semestres.

Article 2 : Cette délégation s'applique pour les documents concernant les étudiants de la première à la cinquième année et les étudiants internationaux.

Article 3 : Cette délégation prend effet au 30 octobre 2023.

Article 4 : La directrice de l'IEP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 30 octobre 2023

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

1 exemplaire pour l'établissement

1 exemplaire pour l'intéressé, remis le 30 octobre 2023

Signature